LA TERRE EST NOTRE MÉTIER
LES LETTRES FILIÈRES FNAB

FNAB
Fédération Nationale d'Agriculture BIOLOGIQUE

Lait ▸ Décembre 2015 N°5

Pratiques à la ferme

Quand bio et économies d'énergie se rencontrent : le réseau de fermes exemplaires de PACA

© Bio de Provence

Dans le cadre de son programme « Action Globale Innovante Pour la Région » (AGIR), la région PACA encourage le développement d'une gestion globale de l'énergie, de l'eau et des déchets au sein des exploitations agricoles. Nous vous proposons ici quelques idées d'actions à mettre en place sur votre ferme à partir de l'expérience des fermes bio du réseau exemplaires de PACA.

Les résultats du réseau de fermes exemplaires

Bio de Provence a réalisé une analyse des diagnostics et plans d'actions de 35 fermes bio engagées dans le projet « *Vers 100 exploitations et coopératives agricoles exemplaires* ». Son analyse montre une efficacité énergétique globale de ces fermes de 1,5, c'est-à-dire qu'elles produisent 1,5 fois plus d'énergie (contenue dans les productions animales et végétales issue de leur ferme) qu'elles n'en consomment. Toutefois, la variabilité de cet indicateur est très forte entre les différents systèmes de production.

Les principaux axes d'amélioration mis en évidence par l'analyse de Bio de Provence sont :

- la diminution de la consommation en énergies directes (fioul, gasoil et électricité) ;
- l'amélioration de la gestion des quantités d'eau d'irrigation ;
- le remplacement du paillage plastique (non valorisable) par du biodégradable.

La mise en place d'actions dites d'amélioration peut permettre de réaliser jusqu'à 20 % d'économie d'énergie.

JE DIAGNOSTIQUE MA FERME.com
Pour une meilleure performance énergétique

Inter-Réseau iraee
Agriculture • Énergie • Environnement
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Quelles actions d'amélioration pour vos exploitations ?

Le tableau ci-dessous résume les principales actions pouvant être mises en place.

Enjeux	Actions
Réduction de la consommation de fioul	• Réglage des moteurs de tracteur au banc d'essai mobile ; • Installation d'un économiseur de carburant (rétrokit) sur les tracteurs ; • Stage d'éco-conduite ; • Techniques culturales simplifiées ; • Désherbeuse à fils pour la gestion du rang ; • Production d'agro-carburants à la ferme ; • Introduction de la traction animale ; • Réduction du pompage au fioul pour l'irrigation en améliorant le pilotage.
Réduction de la consommation de gasoil	• Optimisation des circuits de commercialisation en vente directe ; • Mise en place d'un atelier de production de plants sous serre non chauffée (pour éviter les aller-retour chez le fournisseur) ; • Achat d'un triporteur électrique pour les petits déplacements entre parcelles.
Réduction de la consommation d'électricité	• Rénovation des chambres froides obsolètes : remplacement des groupes froids anciens, et construction de nouvelles chambres froides en éco matériaux (brique-liège par exemple) et / ou sur-isolées ; • Pose de compteurs divisionnaires pour mieux suivre les consommations ; • Installation de chauffe-eaux solaires pour les besoins de l'exploitation ; • Installation d'une chaudière à plaquettes pour les besoins en chauffage des ateliers de transformation.
Réduction de la consommation d'eau	• Meilleur pilotage des irrigations avec sondes tensiométriques • Installation de toilettes sèches ; • Récupération d'eau de pluie à partir des toitures des bâtiments ; • Pose de compteurs d'eau pour mieux connaître les volumes prélevés.
Réduction des déchets non valorisables	• Installation de bassins de phytoépuration pour traiter les eaux usées des ateliers de transformation ; • Compostage des déchets végétaux avec valorisation sur les parcelles ; • Eco-construction de bâtiments agricoles en divers matériaux : bois, bois et paille, monomur.
Production d'énergies renouvelables	• Installation de panneaux photovoltaïques en intégration toiture sur des bâtiments agricoles ; • Installation de chauffe-eaux solaires ; • Petit éolien.

La ferme de Beaumugne : ferme laitière durable et autonome

Une des fermes bio du réseau est particulièrement exemplaire. Son plan d'actions couvre les trois aspects de la durabilité : l'environnement, l'économie et le social.

Tarin d'une tarine ! © Bio de Provence

La ferme

- Située à 1 000 mètres d'altitude ;
- SAU : 90 ha, 16 vaches de race Tarine, rustique et montagnarde !
- Transformation à la ferme en une large gamme de fromages (gruyère, tomme à croute lavée, raclette, tome au cumin, fromage blanc frais battu, faisselle).
- Vente en direct : 40 % AMAP, 30 % à la ferme, 30 % à des petits magasins.
- 2 unités de travail familial (UTAF) ; revenu disponible de 17 120 € / UTAF par an (moyenne 2010-12).
- CA 2012 : 88 000 € Excédent Brut d'Exploitation (EBE) annuel 38 000 € (moyenne 2010-12).

La répartition des consommations en 2010 montre qu'une forte part des coûts est liée à l'électricité. La réduction de cette consommation était l'un des premiers objectifs des fermiers Baptiste et Cécile VIALET. Ils ont ainsi mis en place les actions suivantes :

Actions liées à la diminution de l'électricité	Objectifs
Isolation aux normes BBC de la fromagerie et du local de vente en bois : 30 cm de ouate de cellulose (éco- matériau) au niveau du sol, des murs et du plafond.	Supprimer le chauffage en hiver et la climatisation en été tout en assurant une température confortable.
Installation d'un chauffe-eau solaire sur la toiture.	Alimentation de la fromagerie et de la salle de traite.
Installation prochaine d'un pré-refroidisseur sur le tank à lait : ce système permet de baisser la température du lait avant que celui-ci ne soit stocké dans le tank à lait. Le principe est de faire circuler de l'eau froide (10°C) à proximité immédiate du lactoduc dans un échangeur. Le lait chaud (35°C) se refroidit à une température comprise entre 13 et 20°C.	Avantages de ce procédé : • Une économie notable d'énergie puisque le delta de température sera moins important ; • Une amélioration du rendement fromager du fait de la diminution du temps de brassage du lait lors du refroidissement dans le tank évitant ainsi la lipolyse ; • Une amélioration de la digestion des vaches qui auront comme eau de boisson l'eau tiède issue du refroidissement du lait.
Aménagement d'un magasin de vente sur place et optimisation des livraisons.	Diminution des déplacements et de la consommation de gasoil.
Travaux en cours pour sécher le foin en grange.	• Diminuer voire supprimer les achats extérieurs de foin ; • Réduction de la consommation de ficelles et bâches plastiques.
Utilisation du petit lait pour l'engraissement de cochons autoconsommés.	Recyclage des déchets.
Traitement par une station de phyto-épuration des eaux blanches de la laiterie.	Recyclage des déchets.

Les Tarines au parcours
© Bio de Provence

Sur le plan économique, l'autonomie est bonne avec peu d'achats extérieurs. Les contraintes structurelles sont faibles car la rentabilité est forte. L'efficacité économique, de 52 %, est bonne. Le revenu disponible moyen par UTA, de 17 120 €, est correct. Un aspect négatif existe toutefois : une forte sensibilité de l'exploitation aux aides. En effet, l'ICHN et la PHAE représentent 53 % de l'EBE, ce qui reste inévitable en élevage de montagne.

Sur le volet social, Baptiste et Cécile sont satisfaits de leur qualité de vie. La construction du nouveau bâtiment en bois est adapté à leurs besoins. Tous deux privilégient les contacts avec l'extérieur, à travers la vente directe, mais aussi en faisant découvrir leur ferme aux étudiants en agriculture. Leur activité est en adéquation avec leur conviction. Baptiste est très impliqué dans le développement de l'agriculture biologique ; il est notamment le président d'Agribio Hautes-Alpes.

Pour approfondir :

- Bio de Provence organise des visites des fermes du réseau, occasion pour ceux qui le souhaitent de discuter de leurs projets
- Retrouvez la ferme de Beaumugne sur le site de l'IRAEE (Inter-réseau Régional Agriculture Énergie Environnement)

Biolait : 20 ans déjà

En avril dernier, Biolait a invité de nombreux partenaires à participer à leur assemblée générale anniversaire. La FNAB y était notamment représentée par sa présidente Stéphanie PAGEOT. Occasion saisie pour interviewer Jacques CHIRON, paysan bio en Loire-Atlantique, administrateur de Biolait et premier président de la structure.

Bientôt 21 ans en fait, me disiez-vous. Alors comment fut vécue cette année d'anniversaire par les administrateurs et adhérents de Biolait ?

Depuis début 2015, les adhérents de Biolait ont vécu au rythme des souvenirs et témoignages, des bilans et de la rétrospective. Le point d'orgue fut la fête réussie du 1er jour de l'AG mi-avril. Les partenaires institutionnels, les alliés, les amis, ou anciens adhérents, les clients, les fournisseurs, avaient répondu nombreux à l'invitation : 200 personnes ! Sans oublier les 400 adhérents de Biolait présents.

Biolait fin 2015, c'est…

720 fermes, 64 départements, 150 million de litres de lait collectés, 50 salariés, livraison du lait bio à 80 clients en France et en Europe ; une organisation de producteurs commerciale reconnue ; plusieurs partenariats avec des distributeurs.

Tribune lors de l'AG de Biolait : de droite à gauche, Christophe BARON, Marc DUFUMIER, Jean-Louis LENORMAND, Bernard GAUBERT, Julien ADDA, Jacques CHIRON et Yannick ALLARD © Biolait

Jacques CHIRON © Biolait

L'AG fut l'occasion de présenter le film « La bio partout et pour tous, paroles de producteurs » ?

Oui, l'aventure humaine méritait d'être ainsi célébrée. Nous avons réalisé ce film très éclairant sur les motivations, les réussites et les difficultés d'une prise de risque collective. Projeté pour la 1ère fois à l'AG, il a été ovationné par le public debout. *« La bio partout et pour tous, paroles de producteurs »* est devenu un formidable outil de communication et de développement pour Biolait. Et aussi une source d'inspiration pour des citoyens, ou d'autres producteurs.

20 ans, c'est l'occasion d'un bilan à partager, un numéro spécial de votre revue est aussi sorti ?

En effet, nous avons concocté une Voix BioLactée spéciale 20 ans. Ce numéro permet de mesurer le chemin parcouru, depuis le 1er camion hors d'âge de 1995 jusqu'à l'informatique embarquée dans ceux-ci ; des paies de lait rédigées à la main par le trésorier à la construction en 2008 du siège Haute Qualité Environnementale. Les pionniers de toutes les régions racontent le démarrage de la collecte Biolait chez eux.

Et que reste-t-il des objectifs des premières années ?

La manière de gérer notre entreprise s'est nettement professionnalisée, la taille a changé, le prix aussi. Quant aux objectifs du début, ils sont toujours notre référence et guident les décisions du CA et de l'AG. L'unité du groupe Biolait s'explique par cette fidélité aux objectifs de départ : développer l'agriculture biologique et permettre que chaque producteur de lait puisse se convertir en étant assuré qu'il sera collecté et payé en bio comme ses collègues.

Extrait d'un point de vue de Patrick GUILLERME dans la Voix BioLactée d'avril 1996

« Acceptons-nous que les laiteries choisissent « leurs » producteurs ? Réponse : « Non ». Traduction : l'Agriculture Biologique veut instituer un nouveau rapport entre l'homme et la nature, mais cela n'est pas suffisant si elle ne remet pas en cause l'avenir entre les hommes. En cela elle est une forme de résistance aux rapports de type féodal qui prévalent à l'heure actuelle dans les filières ».

Patrick GUILLERME © Biolait

Le Gaec de Souilly a rejoint Biolait en 1997 – Extrait de leur aventure, Voix BioLactée de janvier 2015 :

« Automne 1997… À seulement quelques mois de la fin de notre conversion, notre collecteur historique, si motivé deux ans auparavant à l'idée de nous suivre dans notre démarche, nous convoque. En quelques minutes nous comprenons que notre projet est trop isolé et que nous sommes devenus des fournisseurs coûteux pour notre laiterie. Celle-ci n'organisera donc pas de ramassage spécifique pour les quelques producteurs convertis en bio et nous laisse partir… Des collègues ayant initié une démarche avec Biolait, il s'est rapidement avéré évident que seules les structures portées par des bios auraient une vision objective et moins spéculative de notre production bio. »

Recherche et expérimentation

Augmenter la robustesse d'un troupeau de vaches laitières

Les journées techniques de l'ITAB portant sur la sélection animale en agriculture biologique se sont tenues, il y a bientôt un an en région Centre-Val de Loire. Émilie OLLION (thèse à l'INRA, Vetagro Sup) et Luc DELABY de l'INRA de Rennes ont fait part de leurs travaux sur la prise en compte de la robustesse de l'animal et du troupeau. Face à la variabilité du prix du lait et des intrants, face au changement climatique, comment l'éleveur peut intervenir au niveau de son troupeau dans le cadre d'une agriculture durable ? Cet article décrit une conduite, au niveau du troupeau, d'adaptation à des contraintes climatiques et de travail. Cette conduite est issue des travaux de Luc DELABY à la station INRA du Pin au Haras.

Intérêt de la diversité des stades physiologiques au sein d'un troupeau

L'équipe du Pin au Haras a montré qu'un troupeau constitué de vaches à différents stades physiologiques est moins sensible à des perturbations qu'un troupeau de vaches ayant des lactations regroupées. Elle a constitué deux lots de neuf vaches chacun. Le lot numéro 1 est composé de vaches au même stade physiologique soit avec des lactations regroupées. Le deuxième lot rassemble des vaches aux lactations hétérogènes. Un mois et demi après le démarrage des lactations du premier lot, les vaches des deux lots subissent des perturbations (voir schéma).

La courbe de lactation de chaque lot figure sur le graphique ci-dessous (trait plein). Une deuxième courbe modélisée représente une estimation de la production des deux lots s'ils n'avaient pas eu de perturbation (trait en pointillé). Suite aux perturbations, le lot numéro 1 de vaches homogènes a produit moins de lait que le deuxième lot hétérogène.

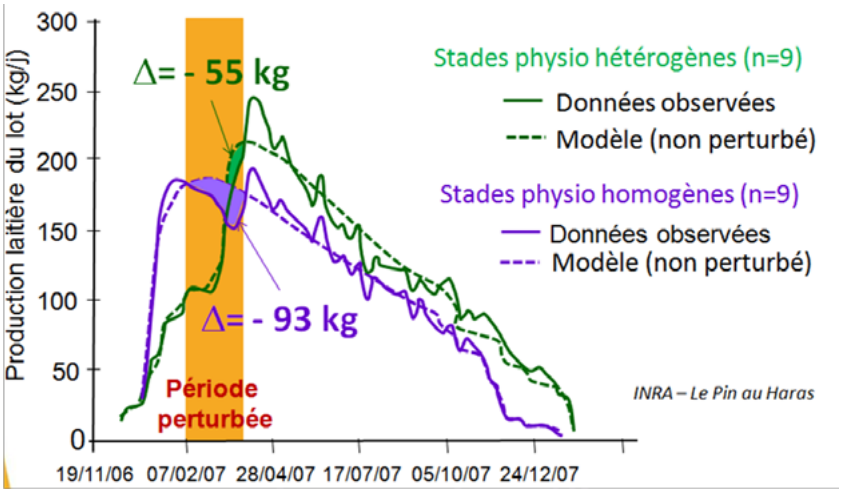

Deux vêlages, de nombreux intérêts

À partir de cette expérience, l'équipe de la station du Pin au Haras a mis sur pied une conduite de troupeau avec deux périodes de vêlage : un lot en vêlage de printemps et un autre lot en vêlage d'automne. Il y a donc également deux périodes de tarissement l'une en décembre, l'autre en juillet (voir schéma n°2). La durée de la période de reproduction doit être bien encadrée et durer 2 mois maximum pour chaque lot. C'est la condition pour maintenir ce fonctionnement avec deux lots bien distincts.

Résilience individuelle des vaches

Émilie OLLION a présenté ses travaux sur l'aptitude individuelle des vaches face à un stress. Lors d'une perturbation, chaque animal réagit à sa manière. Certaines vaches vont continuer à faire du lait, d'autres vont privilégier la reproduction et d'autres vont maigrir. D'autres encore ne vont privilégier aucune fonction en particulier. Il est intéressant pour l'éleveur de repérer l'attitude des vaches face à une perturbation. L'intérêt ? Avoir dans son troupeau une diversité de vaches aux réactions variées permet d'obtenir un troupeau plus résistant face à des perturbations.

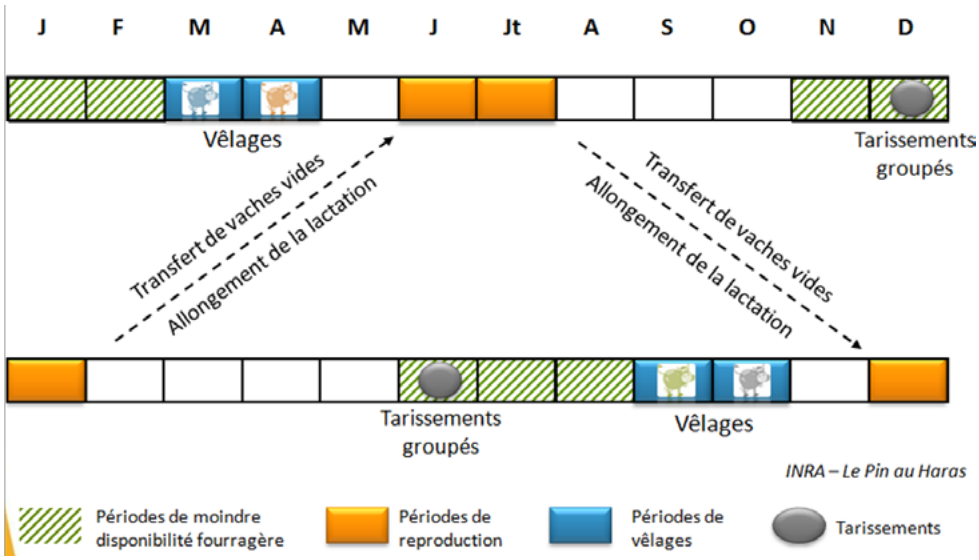

Les avantages de cette conduite :

- Durant les époques de moindre disponibilité en aliment (hiver et été), il y a toujours un lot de vaches taries (besoin réduit).
- À l'issue de la période de reproduction, les vaches vides peuvent intégrer l'autre lot. Ainsi, elles auront une lactation rallongée et seront remises à la reproduction avec les vaches de ce lot.
- Cette conduite apporte de la souplesse quant à l'âge de la première mise à la reproduction.
- La pointe de travail due à une seule période de mise bas est supprimée.
- Enfin, les livraisons de lait sont étalées sur l'année ce qui correspond aux attentes des laiteries.

> **Parole de chargé de mission élevage**
>
> Cette conduite a du bon sens paysan ; on ne met pas tous ses œufs dans le même panier.
>
> Jean-Marie MAZENC, Bio Centre

Réglementation

Comment s'annonce le nouvel épisode de la FCO ?

Dans le département de l'Allier, suite à des signes cliniques sur un bélier, la FCO sérotype 8 a été mise en évidence à la fin de l'été dans un cheptel comprenant des bovins et des ovins. Quelles sont les dispositions mises en place par l'administration ? Quelles sont les conséquences pour les éleveurs bio ?

Mesures mises en place par le Ministère

La vaccination obligatoire n'est pas à l'ordre du jour. Des critères définissent les catégories d'animaux à vacciner en priorité (arrêté du 24 septembre) : ruminants des exploitations infectées, ruminants destinés aux échanges ou exportations et ceux appartenant aux outils collectifs d'amélioration génétique. Donc aucune obligation. Le ministère semble avoir tiré des leçons du précédent passage de la FCO. Par ailleurs, un dispositif de suivi de l'évolution de la maladie permet de mettre à jour la carte et la liste des communes concernées par la zone réglementée « Fièvre catarrhale ovine ». Carte et liste sont accessibles sur le site du Ministère.

Vaccination, aucun intérêt général ; désinsectisation, danger

Le GIE Zone Verte dans son communiqué de presse du 25 septembre 2015 rappelle que la vaccination n'a aucun intérêt général. Quant à la désinsectisation chimique, elle n'a pas d'effet réel démontré sur les culicoïdes (moucherons piqueurs). « *Elle est une source scandaleuse de pollution de l'environnement et des viandes consommées. Les premières victimes en sont tous les insectes commensaux des élevages y compris les pollinisateurs comme les abeilles. Elle doit être partout refusée.* » déclare les vétérinaires solidaires du GIE Zone Verte.

Que faire face à la FCO ?

L'immunité naturelle protège de l'expression de la maladie durant toute la vie. La vaccination

a, quant à elle, une efficacité très limitée dans la protection et dans le temps. La meilleure protection contre les maladies (y compris la FCO) est la santé du troupeau basée sur une nourriture saine et adaptée. L'absence de stress dans un environnement confortable permet la constitution par les animaux d'une résistance et d'une immunité maximum en évitant le piège de la consanguinité.

Les vétérinaires solidaires du GIE Zone Verte, se tiennent aux côtés des éleveurs pour assumer calmement la réalité : la fièvre catarrhale est désormais endémique en Europe et cet état de fait est parfaitement gérable par les élevages sains et équilibrés dans leur environnement.

Ils sont disponibles pour répondre aux interrogations ou inquiétudes et publieront régulièrement sur leur site toutes les informations dont ils disposent.

Pour approfondir :

- Dossier spécial FCO du GIE Zone Verte
- Questions / réponses sur la FCO

Des stocks de fourrages à sec ? La dérogation sécheresse est ouverte !

Suite à la sécheresse rencontrée cet été, une dérogation pour l'achat de fourrages conventionnels est ouverte depuis le 10 août. Elle concerne les éleveurs situés sur une commune reconnue comme ayant un déficit hydrique important. Les formulaires de demande de dérogation sont à renvoyer à l'INAO.

Justifier sa demande

Le régime de gestion des dérogations de la campagne 2012 / 2013 est reconduit avec le choix de limiter l'achat d'aliments non biologiques aux seuls fourrages grossiers et de réserver l'application du dispositif aux seuls herbivores.

Les dérogations s'appliquent jusqu'à la prochaine mise à l'herbe en 2016, et au plus tard jusqu'au 30 avril 2016 et ne peuvent être accordées si la demande n'est pas quantifiée et justifiée par le bilan fourrager. De plus le demandeur doit vérifier qu'il n'y a pas de stock en qualité biologique pour l'aliment demandé. C'est pourquoi les dispositifs de bourse aux fourrages ou de recensement de l'offre disponible sont à encourager.

Quelles conditions d'application ?

Les aliments non biologiques sont donnés par ordre de priorité à des animaux non productifs (jeunes non commercialisés, animaux de renouvellement) ou à des animaux en production qui ne sont pas destinés à être certifiés durant la période de dérogation, et suivant cet ordre :

- fourrages issus de parcelles en C2 ;
- à défaut, les fourrages issus de parcelles en C1 ;
- à défaut, les fourrages issus de prairies permanentes et de prairies temporaires conventionnelles (foins, ensilages, enrubannages…) ;
- à défaut, la paille conventionnelle ;
- à défaut, les autres fourrages qui ne seraient pas disponibles en qualité biologique, à l'exclusion du maïs ensilage.

Les animaux en production, dont les produits sont amenés à être certifiés en agriculture biologique, peuvent être nourris avec des aliments en 2ème année ou en 1ère année de conversion à l'agriculture biologique sans limite. À défaut, des aliments conventionnels peuvent être utilisés, à condition que leur proportion soit inférieure à 50 % sur la période de dérogation. Au-delà de ce seuil, les produits seront déclassés. Dans le calcul de cette proportion, il est possible d'inclure les pâtures en évaluant la quantité de fourrage (en matière sèche) prélevée.

Pour pouvoir être valorisés en agriculture biologique, les animaux producteurs de viande qui deviennent productifs au moment de l'abattage doivent bénéficier pendant les trois mois précédant l'abattage d'une alimentation conforme aux règles habituelles. Aucune dérogation ne sera accordée pour les céréales sous forme de grains ou d'ensilages.

© ARDAB

Qu'en est-il des animaux en conversion simultanée ?

Les animaux peuvent être nourris avec des fourrages C1 et C2 ne provenant pas essentiellement de l'unité de production, tout en gardant le bénéfice d'une conversion totale à 24 mois.

Quelques stratégies d'adaptation pour combler un déficit fourrager

- Faire des stocks de sécurité les bonnes années ;
- Réaliser chaque année un bilan fourrager et mettre en place une relation pérenne d'achat de luzerne (ou autres fourrages) avec un céréalier bio proche (quelques tonnes les bonnes années peuvent permettre une optimisation des rations et sécuriser les fourrages en années sèches).
- Décapitaliser en cheptel ce qui limite les soucis de trésorerie dus à l'achat de fourrages manquants ;
- Si présentes sur la ferme, récolter, les cultures plus tôt pour les transformer en fourrage (enrubannage ou ensilage) ;
- Mettre des couverts estivaux ;
- Acheter davantage de concentré.

Les éléveurs peuvent mobiliser plusieurs de ces stratégies en fonction de la situation et des caractéristiques de leur ferme.

Pour approfondir :

- *Des échanges pour cultiver l'autonomie des fermes bio*, recueil sur les échanges de proximité entre éleveurs et polyculteurs, réseau FNAB, 2015
- *Lait Bio : Impacts d'un déficit fourrager et stratégies d'adaptation*, Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, 2014

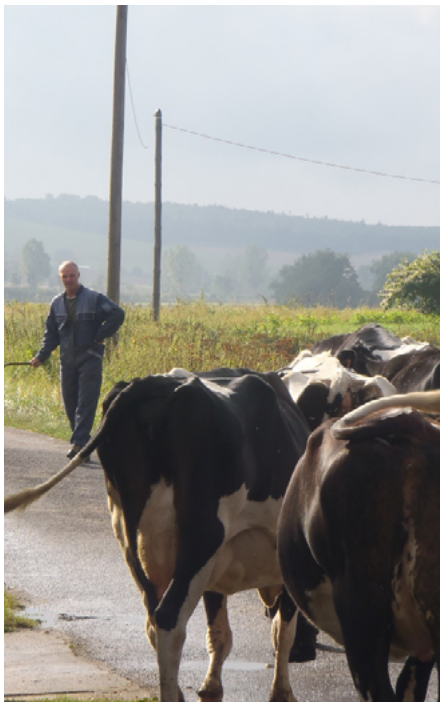

© Bio en Lorraine

Agenda

17 et 18 décembre 2015

Séminaire de travail sur la relation homme et animal et la question de l'abattage des animaux d'élevage, à Bourgueil (37), organisé par l'université du Vivant, en partenariat avec le MABD et l'ITAB.

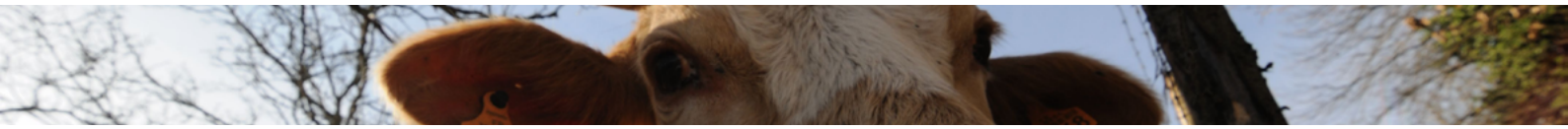

Directrice de publication : Stéphanie PAGEOT (FNAB)
Comité de rédaction : Jacques CHIRON (LBF), Basile GAUBERT (Corabio), Éric GUIHERY (FNAB), Anne UZUREAU (CAB Pays-de-la-Loire), Cécile VIRIAT (OPABA)
Coordination : Claire TOURET (FNAB)
Rédaction : Clara GASSER et Claire TOURET (FNAB), Jean-Marie MAZENC (Bio Centre)
Conception graphique : Compote de Com' (www.compote-de-com.com)
Maquettage : Arthur BRUNET (FNAB)
Photo de couverture : Antoine COUTURIER (Corabio)

FNAB Fédération Nationale

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»

Cette publication bénéficie du soutien du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt. Sa responsabilité ne saurait toutefois être engagée.